

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 21 FÉVRIER 2018**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 21^e jour du mois de février 2018 à 19h30 à l'Hôtel de Ville de Nicolet situé au 180, rue de Monseigneur-Panet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Éric DESCHENEAUX	Maire de Pierreville
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Richard GINGRAS	Représentant de Grand-Saint-Esprit
M. Marc-André GOSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Luc LABRECQUE	Représentant de la Ville de Nicolet
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL	Maire de Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absence motivée :

M. Jean-Guy DOUCET Maire de Saint-Léonard-d'Aston

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, M^{me} Caroline Vachon, coordonnatrice développement économique, M. Marc-André Harnois, ing., service de génie civil, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 17 janvier 2018
- 1.4. Adoption des délibérations du Comité administratif du 7 février 2018
- 1.5. Documents reproduits
- 1.6. INVITÉ(E)S :
 - 1.6.1 Maître Monique Corriveau, greffière
Ville de Nicolet
 - 1.6.2 Monsieur Anthony Deshaies
Office de tourisme de Nicolet-Yamaska
Présentation du bilan 2017

2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

- 2.1. Acceptation du 22^e projet : Fête glacée (4^e édition)

3. AFFAIRES COURANTES (finalité : résolution)

- 3.1. Adoption des engagements stratégiques
- 3.2. Adoption du plan d'action 2018 de la MRC
- 3.3. Entente de soutien aux activités de l'Office de tourisme – 2018
- 3.4. Entente de services d'accompagnement en prédémarrage des projets touristiques – 2018
- 3.5. Adoption des priorités 2018 du Fonds de développement des territoires
- 3.6. Protocole d'entente entre la MRC de Nicolet-Yamaska et Services Québec concernant le programme soutien au travail autonome

- 3.7. Convention de partenariat – Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY)
- 3.8. Représentants du Conseil des maires – Société de développement économique Nicolet-Yamaska (SDENY) et Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska
- 3.9. Ententes de service entre le CRAAQ et la MRC de Nicolet-Yamaska – Projet L'ARTERRE Centre-du-Québec
- 3.10. Insectes piqueurs

4. POINTS D'INFORMATION

- 4.1. Fibre optique
 - 4.1.1. Appel d'intérêt auprès des télécommunicateurs
 - 4.1.2. Ingénierie préliminaire
- 4.2. Refonte du site Internet de la MRC
- 4.3. Rapport des présidents de comités
 - 4.3.1. Comité stratégique
 - 4.3.2. Comité consultatif agricole
 - 4.3.3. Comité sécurité incendie
 - 4.3.4. Comité sécurité publique
 - 4.3.5. Comité d'investissement
- 4.4. Suivi du FARR / Table des MRC
- 4.5. Journée formation – Protection de l'eau (24 mars 2018)

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1. Liste des comptes

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1. Aménagement-forêt
 - 7.1.1. Avis de conformité au règlement 181 – Municipalité de Grand-Saint-Esprit
 - 7.1.2. Avis de conformité au règlement 358-2018 – Ville de Nicolet
 - 7.1.3. Avis de conformité au règlement 168-2018 – Municipalité de Pierreville
 - 7.1.4. Suivi annuel des constructions résidentielles – Article 59 LPTAA
 - 7.1.5. Avis sur une demande d'autorisation du MTMDET à la CPTAQ – Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston
 - 7.1.6. Avis sur une demande d'autorisation du MTMDET à la CPTAQ – Municipalité de Saint-François-du-Lac
- 7.2. Cours d'eau et carrières-sablières

8. DEMANDES D'APPUI

- 8.1. Création de pôles régionaux et d'innovation
- 8.2. Augmentation des coûts de la facture de la Sûreté du Québec
- 8.3. Délai pour le dépôt des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
- 8.4. Demande au gouvernement provincial – Inspection et rinçage obligatoire des bateaux
- 8.5. Demande de commandite – SRACQ
- 8.6. Demandes de contribution financière (2017 et 2018) – Loisir Sport Centre-du-Québec

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète madame Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2

2018-02-026 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants :

- 4.6 Remboursement frais d'Internet
- 4.7 Évolution des travaux à la MRC de Nicolet-Yamaska

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et appuyé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3

2018-02-027 **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 17 JANVIER 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 17 janvier 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 17 janvier 2018 ;

Il est proposé par monsieur Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4

DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 FÉVRIER 2018

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 7 février 2018 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de monsieur Raymond Noël, maire de Village de Saint-Célestin, ce 21 février 2018.

1.5

DOCUMENTS REPRODUITS

<u>Date</u>	<u>Provenance</u>	<u>Sujet</u>
2018-01-22	MMQ	Ristourne de l'exercice financier 2017
2018-01-24	Fondation Santé BNY	Invitation Souper gastronomique (23 mars 2018)
2018-02-07	MESI	Soutien financier – Projet de formation et coaching sur les meilleures pratiques d'affaires – coût de revient
2018-02-07	MAMOT	Demande d'aide financière – Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

1.6

INVITÉ(E)S

1.6.1

MAÎTRE MONIQUE CORRIVEAU, GREFFIÈRE – VILLE DE NICOLET

Maîtres Monique Corriveau, greffière à la ville de Nicolet, et Roxane Paradis, greffière de la cours municipale à la ville de Nicolet, rencontrent le Conseil afin de présenter l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Nicolet.

1.6.2

MONSIEUR ANTHONY DESHAIES – OFFICE DE TOURISME DE NICOLET-YAMASKA

Monsieur Anthony Deshaies, directeur général de l'Office de tourisme de Nicolet-Yamaska, rencontre le Conseil afin de présenter le bilan des activités et les résultats 2017 de l'entente conclue entre la MRC et l'Office pour le développement touristique de la MRC.

2.0

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - FDT

2.1

2018-02-029 ACCEPTATION DU 22^E PROJET : FÊTE GLACÉE (4^E ÉDITION)

CONSIDÉRANT le montant de 41 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2017 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité de Sainte-Perpétue ;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par la municipalité de Sainte-Perpétue d'un montant de 1 250 \$ pour le projet « Fête glacée – 4^e édition » (70 % du coût total du projet s'élevant à 1 785 \$) ;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Sainte-Perpétue lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018 (résolution 2018-02-22) ;

CONSIDÉRANT que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

CONSIDÉRANT que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 39 750 \$ pour la municipalité de Sainte-Perpétue ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Fête glacée (4^e édition) » appuyé par la municipalité de Sainte-Perpétue pour un montant maximum de 1 250 \$, sans condition, et de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0

AFFAIRES COURANTES

3.1

2018-02-030 ADOPTION DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des maires de se doter d'engagements stratégiques pour la période 2018-2021 ;

CONSIDÉRANT la proposition d'engagements stratégiques présentée lors de la séance régulière du Conseil des maires de janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT la bonification de la proposition en fonction des commentaires formulés ;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les engagements stratégiques 2018-2021 de la MRC tels que présentés dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-031 **3.2**
ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2018 DE LA MRC

- CONSIDÉRANT** les mandats respectifs de chacun des services de la MRC ;
- CONSIDÉRANT** les démarches de planification réalisées (planification stratégique 2017-2021 en développement économique, plan de développement de la zone agricole, priorités du Fonds d'appui au rayonnement des régions) ;
- CONSIDÉRANT** les priorités établies lors du lac-à-l'épaule de la MRC tenu le 24 janvier 2018 ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le plan d'action 2018 de la MRC tel que présenté dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

Il est également résolu de mandater le Comité administratif de la MRC de voir aux ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-032 **3.3**
ENTENTE DE SOUTIEN AUX ACTIVITES DE L'OFFICE DE TOURISME – 2018

- CONSIDÉRANT** l'importance des retombées issues de l'activité pour notre collectivité ;
- CONSIDÉRANT** l'expertise de l'Office de tourisme dans la promotion des activités touristiques ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite apporter à l'Office de tourisme le support financier nécessaire à la réalisation de ses mandats de promotion qui touchent l'ensemble des municipalités de la MRC ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer les termes et conditions quant à la subvention versée par la MRC au montant de 95 000 \$;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente « Soutien aux activités » de l'Office de tourisme Nicolet-Yamaska, pour l'année 2018, au montant de 95 000 \$.

Il est également résolu de prendre les sommes nécessaires au poste budgétaire 2018 « Cotisation Office de tourisme – # 02-621-70-494 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-033 **3.4**
ENTENTE DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN PREDEMARRAGE DES PROJETS TOURISTIQUES – 2018

- CONSIDÉRANT** l'importance des retombées issues de l'activité des entreprises touristiques pour notre collectivité ;
- CONSIDÉRANT** la décision de la MRC de maintenir une offre de service pour les entreprises touristiques ;
- CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC d'établir des partenariats avec les organismes disposant d'une expertise en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'Office de tourisme dans l'accompagnement et le support aux entreprises touristiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'Office de tourisme pour des services d'accompagnement et de soutien de promoteurs en prédémarrage pour des projets touristiques, faisant partie intégrante de la présente entente ;

Il est proposé par monsieur Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente « Offre de service » de l'Office de Tourisme Nicolet-Yamaska au montant de 10 000 \$, pour l'année 2018.

Il est également résolu de prendre les sommes nécessaires au poste budgétaire 2018 « Entente Off. Tourisme Prédémarrage – # 02-621-70-417 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-034 **3.5**
ADOPTION DES PRIORITÉS 2018 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément au protocole d'entente établi avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, doit adopter les priorités annuelles du Fonds de développement des territoires ;

CONSIDÉRANT les orientations du plan d'action et du budget annuels de la MRC ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les priorités 2018 du Fonds de développement des territoires telles que présentées dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

Il est également résolu de transmettre une copie des priorités 2018 du FDT à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-035 **3.6**
PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA ET SERVICES QUÉBEC CONCERNANT LE PROGRAMME SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a présenté une offre de service à Services Québec relativement à la mesure Soutien au travail autonome ;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être conclue afin de fixer les engagements entre les parties concernées pour la coordination de la mesure Soutien au travail autonome ;

CONSIDÉRANT que la MRC accepte le mandat ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser la directeur général, monsieur Michel Côté, à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente liant la MRC de Nicolet-Yamaska et Services Québec concernant la coordination de la mesure Soutien au travail autonome pour l'année financière 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-036

3.7

CONVENTION DE PARTENARIAT – FONDS D'INVESTISSEMENT AGROALIMENTAIRE NICOLET-YAMASKA (FIANY)

CONSIDÉRANT la résolution 2013-08-199 autorisant la création d'un Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) et statuant sur la participation financière de la MRC à ce fonds par tranche de 20 000 \$ jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que le syndicat de l'UPA de Nicolet et de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec se sont également engagés à contribuer financièrement au FIANY ;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-05-124 autorisant la signature de la convention de partenariat de la Société de développement économique de Nicolet-Yamaska (SDENY) relativement à la gestion du Fonds d'initiative en agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) ;

CONSIDÉRANT que la SDENY est l'organisme qui assure la gestion du Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) ;

CONSIDÉRANT que le comité actuel de la SDENY a revu l'ensemble de la documentation afférente à la gestion du Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY), incluant la révision intégrale de la convention de partenariat de la SDENY définissant les engagements respectifs des partenaires financiers ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Comité d'autoriser madame Geneviève Dubois, préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska à signer la convention de partenariat du Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska avec les partenaires, soit le syndicat de l'UPA de Nicolet et de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-037

3.8

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES MAIRES – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NICOLET-YAMASKA (SDENY) ET FONDS D'INVESTISSEMENT AGROALIMENTAIRE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-036 adoptée précédemment autorisant la signature de la convention de partenariat de la Société de développement économique de Nicolet-Yamaska (SDENY) relativement à la gestion du Fonds d'initiative en agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) ;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse du FIANY a pour mandat d'analyser les dossiers présentés et d'émettre ses recommandations au Conseil d'administration de la SDENY ;

CONSIDÉRANT que la SDENY est l'organisme qui assure la gestion du Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY), et à ce titre, reçoit les recommandations du comité d'analyse pour ensuite décider d'accorder ou non les aides financières demandées ;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la SDENY ont fait l'objet d'une révision et qu'ils seront adoptés prochainement en assemblée générale annuelle de la SDENY ;

CONSIDÉRANT que ces règlements prévoient que la MRC doit nommer trois (3) représentants du Conseil des maires au conseil d'administration de la SDENY dont un (1) au comité d'analyse du Fonds d'initiative en agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) ;

CONSIDÉRANT que l'équipe du développement économique de la MRC accompagne les administrateurs dans la gestion de la SDENY ainsi que du FIANY et ce, tant pour les membres du comité d'investissement dans l'analyse des demandes reçues que pour les promoteurs dans la préparation de leur dossier et la présentation de la demande d'aide financière au comité d'analyse ;

Il est proposé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Comité de nommer monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas, monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval, monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et monsieur Michel Côté, directeur général de la MRC, pour représenter la MRC au conseil d'administration de la SDENY.

Il est également unanimement résolu de nommer monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas comme représentant du Conseil des maires au Comité d'investissement du FIANY.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9

2018-02-038

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LE CRAAQ ET LA MRC DE NICOLET-YAMASKA – PROJET L'ARTERRE CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est mandataire du projet L'ARTERRE Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de services doit être établie entre le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et l'organisme mandataire du projet ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de services doit être établie entre le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), la MRC de Nicolet-Yamaska et les autres MRC du Centre-du-Québec pour l'embauche de leurs agents de maillage ;

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et appuyé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser madame Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet et monsieur Michel Côté, directeur général à la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska, les ententes de services avec le CRAAQ pour le projet L'ARTERRE Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.10

INSECTES PIQUEURS

Le directeur général fait un bref résumé de l'évolution du dossier des insectes piqueurs. Celui-ci confirme qu'à la suite de l'appel d'offres, le mandat a été confié à la firme GDG Environnement. Un communiqué sera d'ailleurs transmis aux médias afin d'informer la population.

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

FIBRE OPTIQUE

4.1.1

APPEL D'INTÉRÊT AUPRÈS DES TÉLÉCOMMUNICATEURS

Le directeur général fait un bref résumé de la situation concernant l'appel d'intérêt auprès des télécommunicateurs en lien avec le dossier de la fibre optique.

4.1.2

APPEL D'OFFRES AUPRÈS DE FIRMES POUR LA RÉALISATION DE L'INGÉNIÉRIE PRÉLIMINAIRE

Le directeur général fait un bref suivi de l'évolution concernant l'appel d'offres auprès de firmes pour la réalisation de l'ingénierie préliminaire.

4.2

REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MRC

Le directeur général soumet aux membres du Conseil une proposition pour la refonte du site Internet de la MRC de Nicolet-Yamaska. Une présentation par ADN Communication est d'ailleurs prévue à la rencontre du Conseil des maires du 21 mars 2018.

4.3

RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

4.3.1

COMITE STRATEGIQUE

Monsieur Marc-André Gosselin, président du Comité stratégique, fait un bref résumé de la rencontre du 15 février 2018.

4.3.2

COMITE CONSULTATIF AGRICOLE

Monsieur Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, fait un bref résumé de la rencontre du Comité consultatif agricole qui a eu lieu le 12 février 2018. À la suite des explications, les membres du Conseil entérinent les recommandations du comité.

4.3.3

COMITE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Réal Deschênes, président du Comité sécurité incendie, fait un bref résumé de la rencontre du 8 février 2018.

4.3.4

COMITE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Raymond Noël, président du Comité sécurité publique, fait un bref résumé de la rencontre du 14 février 2018.

4.3.5

COMITE D'INVESTISSEMENT

Monsieur Éric Descheneaux, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 15 février 2018.

4.4

SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC

Le directeur général fait un suivi auprès du Conseil des maires concernant les projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions sur le territoire de Nicolet-Yamaska.

4.5

JOURNÉE FORMATION – PROTECTION DE L'EAU

Madame Denise Gendron informe qu'une journée formation sur la protection de l'eau se déroulera le 24 mars 2018 à compter de 9 h 00 à l'Hôtel Universel de Drummondville. Celle-ci mentionne que la municipalité de Lanoraie transmettra l'invitation à l'ensemble des maires au cours des prochains jours.

4.6

REMBOURSEMENT FRAIS INTERNET

Il a été statué lors de la rencontre du Comité d'administration du 7 février 2018 d'abolir la pratique concernant le remboursement des frais Internet. Les membres du Conseil des maires entérinent cette décision.

4.7

ÉVOLUTION DES TRAVAUX A LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Le directeur général fait un suivi auprès du Conseil des maires concernant l'évolution des travaux à la MRC de Nicolet-Yamaska à la suite du dégât d'eau survenu pendant le temps des fêtes.

5.0

AFFAIRES FINANCIERES

5.1

2018-02-028

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et appuyé par monsieur Raymond Noël, maire de Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement au montant de **301 162,88 \$** dans les délais requis, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0

DOSSIERS EN « AMENAGEMENT-FORET – COURS D'EAU ET CARRIERES-SABLIERES »

7.1

AMENAGEMENT-FORET

7.1.1

2018-02-039

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 181 – MUNICIPALITÉ DE GRAND-SAINT-ESPRIT

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement d'urbanisme (# 173) – concernant diverses dispositions sur les usages, les bâtiments principaux et accessoires, ainsi qu'une disposition au lotissement.*

CONSIDÉRANT le projet de règlement 181 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement d'urbanisme (# 173) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la municipalité de Grand-Saint-Esprit, un certificat de conformité pour le règlement 181 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement, le règlement 181 de la municipalité de Grand-Saint-Esprit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-040

7.1.2

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 358-2018 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# 77-2004) – concernant la cartographie des zones inondables et le règlement d'administration des règlements d'urbanisme (#76-2004) sur les documents requis dans les zones inondables.*

Pour assurer la conformité à la suite de la modification du SADR (2017-01).

CONSIDÉRANT le projet de règlement 358-2018 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 77-2004) et le règlement d'administration des règlements d'urbanisme (# 76-2004) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la ville de Nicolet, un certificat de conformité pour le règlement 358-2018 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement, le règlement 358-2018 de la ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-041

7.1.3

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 168-2018 – MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# 160-2017) – concernant la cartographie des zones inondables.*

Pour assurer la conformité à la suite de la modification du SADR (2017-01).

CONSIDÉRANT le projet de règlement 168-2018 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (160-2017) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la municipalité de Pierreville, un certificat de conformité pour le règlement 168-2018 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement, le règlement 168-2018 de la municipalité de Pierreville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-042 **7.1.4**
SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS RESIDENTIELLES – ARTICLE 59
LPTAA

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a présenté en 2008, des demandes à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par les demandes à portée collective doit être présenté ;

CONSIDÉRANT que le Conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA du Centre-du-Québec, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par les demandes à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-043 **7.1.5**
AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DU MTMDET A LA CPTAQ –
MUNICIPALITE DE SAINT-LEONARD-D'ASTON

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET) adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'obtenir une autorisation pour des servitudes de travail temporaires et des acquisitions en zone agricole. Les servitudes sont requises afin de construire les accès et les aires de travaux nécessaires à la reconstruction d'un ponceau portique en béton armé situé sur la route 155 – ruisseau du 4^e rang de Wendover (P-12616) existant à Saint-Léonard-d'Aston sur une partie des lots 5 231 786, 5 231 789, 5 231 796 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation du MTQ tient compte des conditions formulées à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC peut transmettre à la CPTAQ une recommandation sur cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation ci-haut mentionnée est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSEQUENCE,

il est proposé par monsieur Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska adresse un avis favorable à la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation du MTQ (Réf. : Dossier 418548) ;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la *LPTAAQ* ainsi qu'à la tenue d'une rencontre si l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.6

2018-02-044

AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DU MTMDT A LA CPTAQ – MUNICIPALITE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDT) adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'obtenir une autorisation pour des servitudes de travail temporaires et des acquisitions en zone agricole. Les servitudes sont requises afin de construire les accès et les aires de travaux nécessaires à la reconstruction d'un pont en béton armé situé sur la route 143 (P-08023) existant à Saint-François-du-Lac sur une partie des lots 5 289 439, 5 289 974, 5 289 975, 5 290 090, 5 289 391, 5 289 441, 5 289 626 et 5 290 088 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation du MTQ tient compte des conditions formulées à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC peut transmettre à la CPTAQ une recommandation sur cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation ci-haut mentionnée est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSEQUENCE,

il est proposé par monsieur Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska adresse un avis favorable à la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation du MTQ (Réf. : Dossier 418578).

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la *LPTAAQ* ainsi qu'à la tenue d'une rencontre si l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

8.0

DEMANDES D'APPUI

8.1

CRÉATION DE PÔLES RÉGIONAUX ET D'INNOVATION

Demande d'appui de la MRC des Appalaches.

Décision : Ne donne pas suite.

8.2

2018-02-045

AUGMENTATION DES COÛTS DE LA FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la facture pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 a été transmise seulement après maintes pressions de la part des municipalités et organismes municipales ;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont reçu l'estimation des coûts pour la Sûreté du Québec seulement au début de l'année 2018, soit après le délai habituel pour l'adoption de leur budget ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement exige des MRC qu'elles adoptent un budget équilibré et qu'il est impossible de le faire sans connaître le montant de la facture pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre de la Sûreté du Québec, monsieur Martin Coiteux, le 20 décembre 2017, à l'effet qu'une aide financière importante permettrait aux municipalités de réduire à environ 3 % la hausse de leur facture pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture de l'estimation des coûts, les municipalités doivent supporter une augmentation de plus du double de ce qui avait été annoncé le 20 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des négociations, rien ne laissait présager des augmentations réelles excédant les coûts assumés par les municipalités ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec absorbe temporairement une partie de l'augmentation prévue pour l'année 2018 et certains ajustements rétroactifs, mettant ainsi en perspective que les municipalités assumeront éventuellement 100 % de cette augmentation ;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par les membres présents

QUE le Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska :

- Dénonce qu'un tel retard dans la réception de la facture pour les services de la Sûreté du Québec est inadmissible et va à l'encontre de l'obligation imposée par le gouvernement d'adopter un budget équilibré afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;
- Dénonce que les municipalités et les MRC n'ont nullement été consultées lors des diverses négociations avec les corps policiers, biens qu'elles assument 53 % de la facture annuelle pour les services policiers ;
- Refuse d'assumer une hausse supérieure à 3 %, telle qu'annoncée par le ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, le 20 décembre 2017 ;

ET

- Estime que les négociations actuelles concernant la prochaine entente à intervenir aient pour résultat la mise en place d'un plafond sur la somme payable par les municipalités à 50 % de la facture et que soit limitée à l'inflation toute hausse de la facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE EN LIEN AVEC LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

Demande d'appui de la MRC des Laurentides.

Décision : Ne donne pas suite.

8.4

DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL – INSPECTION ET RINÇAGE OBLIGATOIRE DES BATEAUX

Le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite obtenir un appui des municipalités locales de la MRCVG et aux MRC du Québec concernant une demande au gouvernement du Québec pour mettre en place une réglementation afin de rendre obligatoires l'inspection et le rinçage des embarcations nautiques.

Décision : Le Conseil des maires convient de faire un retour lors de leur prochaine rencontre prévue le 21 mars 2018.

8.5

DEMANDE DE COMMANDITE - SRACQ

Demande de commandite de la relève agricole du Centre-du-Québec pour le 11^e Salon des vins qui aura lieu le 6 avril 2018.

Décision : Ne donne pas suite.

2018-02-046 **8.6**
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017 – LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la soirée reconnaissance Loisir Sport, le mercredi 27 septembre 2017 à la salle multifonctionnelle de Sainte-Françoise dans la MRC de Bécancour ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC d'être présente à cette soirée reconnaissance et à la remise de prix ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de soutenir financièrement la deuxième édition de l'événement « Reconnaissance Loisir Sport Centre-du-Québec » du 27 septembre 2017 pour un montant de 750 \$.

Il est également résolu de prendre les sommes nécessaires au poste budgétaire 2017 « Contribution organismes - # 02-190-10-495 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-047 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018 – LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la soirée reconnaissance Loisir Sport, le jeudi 20 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC d'être présente à cette soirée reconnaissance et à la remise de prix ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de soutenir financièrement la troisième édition de l'événement « Reconnaissance Loisir Sport Centre-du-Québec » du 20 septembre 2018 pour un montant de 750 \$.

Il est également résolu de prendre les sommes nécessaires au poste budgétaire 2018 « Contribution organismes - # 02-190-10-495 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0
AFFAIRES NOUVELLES

2018-02-048 **10.0**
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt-deux heures trente (22 h 30).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREFETE
GENEVIÈVE DUBOIS

SECRETARE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ

Signatures